

L'édito de Prélude

2017, une année d'intensification et de diversification.

Une **intensification** grâce à une augmentation de 58% de nouvelles décisions par rapport à l'année précédente, principalement en probation « classique » et en médiation pénale. Cette augmentation est sans conteste le fruit de nos efforts de communication, d'une part et, d'autre part, de l'intérêt manifesté par les différents acteurs concernés pour la formation Prélude et les mesures alternatives !

Concernant la probation, l'augmentation de dossiers est, peut-être, à relier à la réforme Pot-Pourri II et ce, notamment, via l'élargissement des conditions d'accès de la probation classique et à l'éclairage dont a profité ce cadre juridique suite à l'introduction de la PPA. La PPA, quant à elle, perce doucement. Ce qui permet d'affiner la collaboration avec nos partenaires des Maisons de justice et des Commissions de Probation.

Une intensification et une **diversification** de notre offre grâce à l'organisation de groupes de formation en journée. En 2017, nous avons mis en place des groupes à Liège, Bruxelles et Charleroi parallèlement à notre offre « classique » de groupes en horaire décalé. Cette formule semble répondre à une certaine demande et permet aux justiciables éprouvant des difficultés à se déplacer en soirée d'intégrer un groupe de formation.

2017 a aussi vu se décliner la formation Prélude en individuel. Cette phase-test a permis de prendre en charge quelques justiciables qui ne pouvaient intégrer un groupe, principalement en raison de l'inadéquation d'un travail de groupe.

Malgré un bilan positif, la formation individuelle reste une alternative exceptionnelle à la participation à un groupe Prélude, dans la mesure où la diversification des horaires proposés en formule groupale permet à la grande majorité des justiciables d'y accéder.

En 2018, nous veillerons à répondre à l'augmentation des demandes de formation Prélude en proposant des **groupes en journée**, en sus des groupes en soirée, dans davantage d'arrondissements et divisions.

Arpège-Prélude contribue, à sa mesure, à **l'accès à la Justice pour tous** !

Progression remarquable pour la Formation Prélude à Bruxelles !

2017, une année mémorable pour la formation Prélude qui se déploie tant dans le cadre de la probation que de la médiation pénale, avec une légère diminution de l'alternative à la détention préventive. 8 nouvelles décisions nous sont parvenues dans le cadre de la nouvelle Peine de Probation Autonome en 2017.

Comme vous pourrez le lire en page 2, le bilan est plus que positif avec 107 dossiers pris en charge en 2017, 5 groupes organisés à Bruxelles et un taux d'achèvement plus qu'encourageant de 78,5%. Et une nouveauté, la mise en place de groupes de jour: 1 en 2017 et 1 en cours en ce 1er trimestre 2018.

Vous lirez aussi...

Etude qualitative de la formation Prélude

Qu'en pensent nos participants?

En page 3

Activité générale

Forte augmentation des dossiers reçus

En page 4

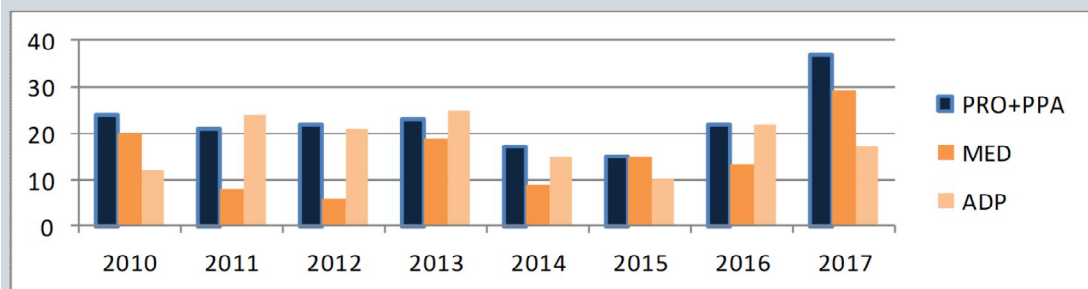
2017 EN BREF

- 385 décisions reçues
- 187 justiciables participent à une formation
- 140 terminent la formation groupes organisés
- Une formation disponible dans tous les arrondissements francophones
- Une prise en charge efficace
- Des innovations
- Un objectif... prendre en charge davantage de justiciables !



Quelle évolution de la formation Prélude à Bruxelles ?

Une progression importante en 2017: 83 nouveaux dossiers reçus en 2017 contre 57 en 2016. Nous retrouvons une situation plus que favorable à la mise en place de nos groupes de formation. Le taux d'ADP proche de 25% est toujours important, mais l'année 2017 a surtout vu une belle remontée de la médiation pénale (31% des décisions reçues). Le nombre de décisions issues de la probation est considérable: 45% des décisions reçues (29 nouvelles décisions arrivées en probation et 8 PPA).



Prises en charge

107 dossiers encadrés cette année.

Sur ces 107 dossiers, 38 dossiers sont en cours de prise en charge pour 2018.

69 personnes ont été encadrées et ont clôturé leur mesure en 2017.

27 prises en charge ont été interrompues avant le début de la formation :

10 personnes n'ont jamais été vues en entretien (8 en raison d'une modification, clôture, révocation ou illégalité de la mesure judiciaire).

17 personnes sont venues en entretien mais pour 8 d'entre elles, la condition a été clôturée. Nous déplorons ce taux important de perte avant l'entrée en formation, pour la majeure partie, lié au mandat judiciaire interrompu, modifié ou clôturé avant le début de la formation (60% des décisions concernées). Nous en profitons ici pour attirer l'attention des magistrats sur l'illégalité des sursis partiels, plusieurs conditions Prélude ayant été annulées par la Commission de Probation sur cette base en 2017.

42 personnes ont effectivement commencé la formation Prélude. 33 personnes l'ont terminée, ce qui constitue un très bon taux d'achèvement de 78.5% !

Organisation des groupes

La remarquable évolution que nous avons connue en 2017 facilite bien évidemment l'organisation et a permis la mise en place d'un groupe supplémentaire.

5 groupes ont été organisés en 2017. Nous avons innové en 2017 avec l'organisation d'un groupe en journée. Si nos groupes sont majoritairement composés d'auteurs d'atteintes aux personnes (65%, principalement des coups et blessures volontaires), nous avons aussi encadré 35% d'atteintes aux biens et aux personnes (principalement des vols avec violences). Rappelons ici que la Formation Prélude est également indiquée dans certaines **atteintes aux biens**, dès lors qu'il y a une **victime** personne physique, avec ou sans violence, avec ou sans rencontre directe avec la victime (tels que vols qualifiés, dégradations, incendie volontaire, escroquerie, ...).

Conclusion

Le bilan de l'année 2017 est **très positif!** Nous nous réjouissons d'une telle **évolution prometteuse** et ne pouvons qu'encourager les instances de décision à continuer à faire confiance au travail de notre asbl. Nous mettons tout en œuvre pour assurer le respect des délais dans la mesure de nos moyens (qui eux, restent inchangés). Grâce à la **bonne collaboration avec l'ensemble des acteurs judiciaires**, puisse la formation Prélude s'implanter davantage encore dans le panel des mesures judiciaires alternatives, grâce au **travail réalisé en groupe, en lien direct avec le délit commis**, mais aussi en innovant dans nos pratiques.

Nous continuons nos réflexions et restons bien évidemment ouverts aux acteurs judiciaires qui auraient encore des questions sur la formation Prélude.



Besoin d'informations complémentaires ?

La responsable de la sensibilisation pour l'arrondissement de Bruxelles est à votre disposition:

Joëlle LEGREVE

Antenne de Nivelles

Tél : 067/49.19.85

Que disent les participants de la formation Prélude ?

Depuis plusieurs années, lors de nos différentes rencontres avec nos partenaires, la question de l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité de la formation Prélude nous est régulièrement posée.

Pour tenter d'y répondre, nous avons choisi de demander à tous les justiciables qui ont terminé la formation en 2016 (88) ce qu'ils en retiraient.

Les réponses à trois questions ont été analysées afin de dégager les différents thèmes relevés par les justiciables.

Les thèmes identifiés sont expliqués et illustrés par des extraits des déclarations des personnes.

« La formation est à présent terminée pour vous. Si vous prenez du recul par rapport à ces 50 heures de formation et que vous repensez à l'ensemble de la formation, qu'en reprenez-vous ? »

Le thème le plus souvent évoqué est que la formation offre la possibilité de **réfléchir**.

Trois sujets de réflexion sont fréquemment cités : soi et son parcours, les faits reprochés et l'avenir. La formation permet de questionner les croyances et valeurs et de faire des liens avec le parcours de vie des participants. Enfin, la formation permet à certains d'ouvrir une réflexion plus vaste sur leur avenir.

Le second thème que l'on peut isoler porte sur le **groupe**. Même s'ils ont des a priori négatifs quant au fait d'être en groupe et de devoir s'y exprimer devant d'autres personnes, ils sont nombreux à évoquer le caractère soutenant de la formation. Se retrouver avec d'autres personnes ayant un vécu similaire, échanger des idées, débattre, se sentir soutenu par des pairs, partager ses expériences ou encore apprendre grâce à ces échanges sont autant d'aspects positifs évoqués au terme de la formation.

Enfin, les participants évoquent le caractère **sanctionnant** de la formation. Ils parlent de l'aspect contraignant de la sanction, des horaires, de la durée, du caractère parfois infantilisant. Notons également, que certains parlent positivement du fait que la formation a pour eux plus de sens que d'autres sanctions (TIG, détention).

« Si un ami vous annonçait qu'il doit faire la formation, que lui diriez-vous ? »

De manière générale, le premier type de réponse à cette question est d'**encourager à participer à la formation**.

Par ailleurs, les participants utiliseraient leur expérience de la formation afin de donner des **conseils** pour que la formation se passe le mieux possible et qu'elle soit le plus profitable.

Enfin, ayant eu eux-mêmes des appréhensions à l'égard de la formation, les personnes qui l'ont terminée se voudraient plutôt **rassurantes**.

« Si vous deviez revoir le magistrat/procureur qui vous a envoyé en formation et qu'il vous demandait votre avis sur la mesure, que lui diriez-vous ? »

Les participants parlent d'abord du **caractère positif** de cette mesure. Selon eux, elle maintient les différents liens sociaux et certains parlent de l'utilité qu'elle a pu avoir pour eux. Ils évoquent aussi les conséquences négatives que la formation peut engendrer : vécu négatif de la contrainte, perte d'argent, perte de temps et sentiment d'injustice.

Ils évoquent ensuite les possibilités d'**apprentissage** offertes en formation. Ces apprentissages peuvent porter sur le monde judiciaire, sur leur propre parcours ou encore sur des compétences émotionnelles, relationnelles ou sociales.

Un autre aspect de la formation mis en avant concerne les possibilités de **réflexion**. Celle-ci porte sur eux-mêmes et leurs manières de voir les choses, sur les actes posés, mais encore sur l'impact de leur comportement et attitude sur les autres (qu'il s'agisse de leur entourage, ou de leur victime). Cette possibilité de prise de recul sur les événements est mise en avant par de nombreux participants interrogés.

« On est confronté à ce qu'on a fait. »

« Ça permet de pouvoir faire le point. »

« Ça m'a fait du bien de connaître des gens qui étaient comme moi. De voir qu'on peut être dans n'importe quel domaine dans la vie, on peut faire une bêtise. Ça fait du bien de voir des gens et de pouvoir s'exprimer et comprendre leurs problèmes. »

« C'était contraignant de venir. Maintenant, une fois que tu es là, ça va quoi. Mais c'est le fait d'y aller qui est contraignant. »

« Il faut y aller et continuer. C'est quelque chose de bien pour soi-même. Il faut y aller. »

« Je lui conseillerais de la faire de A à Z. Bon, c'est vrai que c'est 50 heures mais on ne les sent pas passer parce qu'il y a une cohésion de groupe. »

« J'essaierais de le rassurer sur la question que tout le monde se parle, sur qui on va tomber. »

« Vous avez bien fait de le conseiller cette formation plutôt que des heures d'intérêt généraux. Ce serait plus bénéfique pour moi, pour l'avenir. »

« On a appris des choses. Bêtement le truc de légitime défense et tout ça, que ça devait être proportionnel. J'ai appris énormément de choses pour moi-même déjà, comment gérer les conflits. »

« Ça nous oblige à réfléchir sur nos actes plus que toute autre chose. »

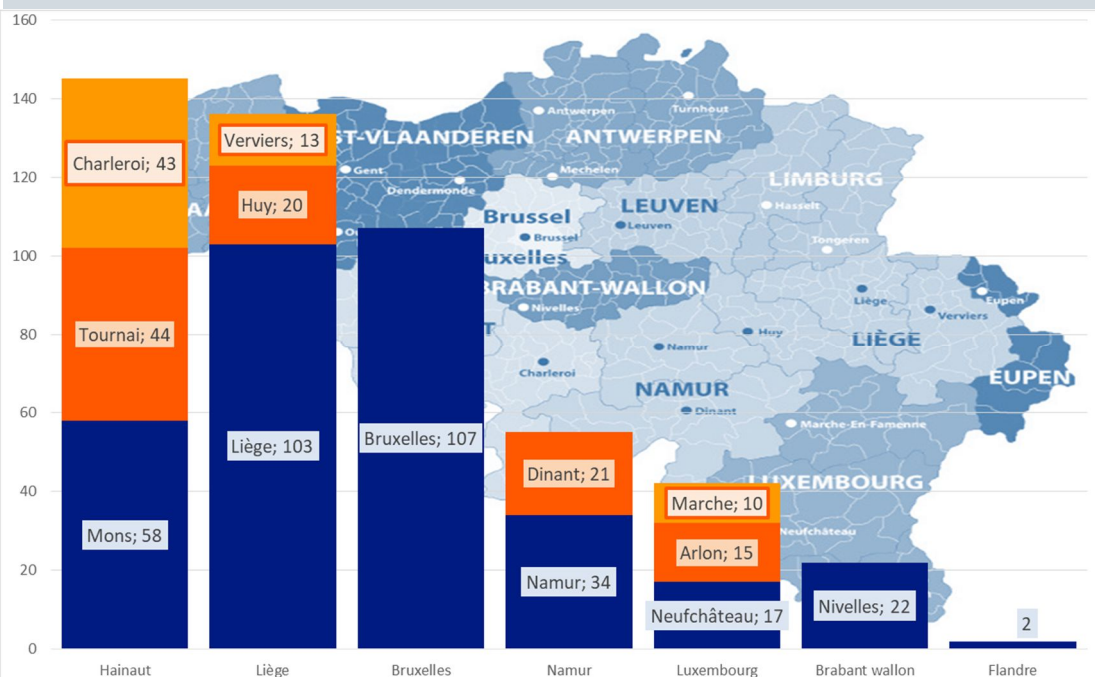
Activité générale 2017

Très belle augmentation des décisions reçues

En 2017, nous avons reçu 385 décisions soit une augmentation de 58% par rapport à 2016 ! Le taux de personnes qui terminent notre formation est également plus élevé, 75% contre 71% en 2016.

Les groupes organisés en journées et en parallèle du groupe en soirées semblent trouver leur public. Nous allons continuer à Bruxelles, Liège et Charleroi et dès 2018, nous testerons à Tournai et Libramont.

Répartition des dossiers par Arrondissement et Division



Arpège-Prélude poursuit son travail de visibilité



Notre collègue Sandra della Faille a participé à la revue L'Observatoire sur le thème de L'accroche, à partir de sa pratique de formation groupale avec des personnes majeures sous contrainte judiciaire.

« Comment intervenir auprès d'un public obligé par la Justice de recourir à nos services ? La contrainte permet-elle une « accroche », un engagement suffisant pour ouvrir des possibilités de changement ? Comment faire émerger la question du choix et de la responsabilité dans ce contexte ? »

Pour lire l'article complet, [cliquer ici](#).

Pour rappel, notre site internet vous est accessible pour répondre à vos questions et préoccupations !

www.arpege-prelude.be

Antenne de Liège

Arrondissements de Namur, Liège et du Luxembourg, siège social

Quai de la Boverie, 2—4020 Liège
Tél: 04/344.11.93 / Fax: 04/340.11.90

info@arpege-prelude.be

CONTACTEZ-NOUS!

www.arpege-prelude.be

Antenne de Nivelles

Arrondissements de Bruxelles, du Hainaut et du Brabant Wallon

Av. Général Jacques, 47 bte3
1400 Nivelles
Tél/Fax: 067/49.19.85

nivelles@arpege-prelude.be

